

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 19/11/2024

DECISION N° 20241119\_B\_136

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Roland RIVET : Pouvoir à Yves  
BOMPUIS, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la décision n°B\_13012015\_1 du Bureau Communautaire du 13  
janvier 2015 portant sur la signature d'une convention de mise à  
disposition de véhicules pour le PAYS

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du  
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Bâtiments – Voiries -SIG :**

**Objet : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de véhicules à passer avec  
le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de la Jeune Loire**

**Le Bureau,**

**N° 20241119\_B\_136**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de véhicules à  
passer avec le PETR de la Jeune Loire et ses Rivières  
modifiant l'article premier de ladite convention concernant l'immatriculation  
des véhicules.

Les autres articles restent inchangés.

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 novembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20241119-20241119\_B\_136-AU  
Reçu le 13/01/2025